

SOUS-GROUPE

Passer du Face à Face au Côte à Côte

Les bonnes pratiques de repérage des jeunes, des modalités efficaces de coopération des acteurs de l'éducation et de l'insertion professionnelle

POUR RÉPONDRE À QUEL CONSTAT DU DIAGNOSTIC ?

Aujourd'hui, les usages, modes et les espaces dédiés à l'accompagnement ne correspondent plus vraiment aux attentes des jeunes en particulier mais aussi de leurs familles. Fonctionnant selon des schémas obsolètes, les entretiens en face à face, dans un bureau, à un horaire conventionnel, ne permettent plus d'établir et de rester en contact régulier et durable avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi, de la formation, avec ceux qui décrochent des dispositifs d'accompagnement.

SOUS QUELLE PRIORITÉ ?

- A. Travailler l'ingénierie de co-construction d'un « espace-temps » d'accueil mutualisé pour tous les jeunes, indépendamment de leur statut, avec une attention particulière portée aux jeunes mineurs.
- B. Concevoir ou se ré-emparer d'un lieu, un « espace-temps » dit atypique/hybride où les jeunes et/ou leurs familles pourront dans un cadre convivial/désinstitutionnalisé, **se rencontrer, rencontrer des professionnels**, à des horaires adaptés.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

A. Pilotage :

Maison de l'emploi / Mission Locale

B. Partenaires (non exhaustif) :

Education Nationale - Enseignement privé agricole ou non – Assistant.e sociale - Pôle Emploi - Services Santé - Conseil Départemental – Consulaires - Centres Socio-Culturels - CCAS et/ ou CIAS – Centres Sociaux - Maison des adolescents – structures médico-sociales – Cap et Pôle EMPLOI.

...

DESCRIPTION

Une cible spécifique : les jeunes, en particulier **ceux qui ne sont pas traçables dans le SI Education Nationale – Missions Locales** (décrocheurs de l'apprentissage ou jeunes en fin d'emploi saisonnier) et /ou leurs familles.

Une implantation : en fonction de la densité et des habitudes des jeunes.

- A. Faire réfléchir les acteurs d'un territoire, concernés par les questions de ruptures scolaires, d'accompagnement des jeunes en difficultés, à la **co-construction d'un espace d'accueil mutualisé pour tous les jeunes et leurs familles, indépendamment de leur statut avec une attention particulière portée aux jeunes mineurs.**
 - 1. La transformation physique d'un espace ou d'un lieu d'animation déjà existant pour répondre aux jeunes et aux familles.
 - 2. Investissement d'un espace où les jeunes se retrouvent traditionnellement pour entrer en contact avec eux.
 - 3. Pour les projets les plus structurants et ambitieux : construction d'un nouveau lieu (en dur, mobile...)
- B. Il s'agira de définir ensemble:
 - 1. Les **modalités d'animation** d'un espace de proximité partenarial adapté au territoire
 - 2. Une **organisation neutre sans mise en avant d'une structure par rapport à une autre**, en ayant toujours à l'esprit que c'est avant tout rentrer en contact avec le jeune qui est important
 - 3. Un **écosystème d'acteurs en mesure de répondre aux attentes** des jeunes et de leurs familles



MOYENS & FINANCEMENT

Diagnostic local concerté : rencontres partenariales (construction d'une vision commune), construction de la feuille de route territoriale et conventionnements partenariaux.

Mise en œuvre opérationnelle /lancement : négociations locales, conventionnements, coordination des acteurs et partenaires, coordination de la Co-Animation.

	Coût Horaire Chargé en euros	Accompagnement en heures/an	Préparation + Réunions en heures/an	Total des Heures PROJET / an	Coût Total en euros / an
1 ETP b) Chargé de mission - coordination/suivi/administration/évaluation	28,50		1820	1820	51 870,00 €
Quote-part 30% fonctionnement dont défraiements					15 561,00 €
Achat ordinateur portable + téléphone + abonnement annuel					1 158,80 €
			TOTAL annuel	1 820	68 589,80 €

RÉSULTATS ATTENDUS

1. Passer de l'accompagnement traditionnel institutionnel « face à face », à un accompagnement « côte à côte », dans un environnement convivial et sécurisant pour le jeune.
2. Créer de l'innovation dans les parcours
3. Diminuer le nombre de jeunes décrocheurs sans solution
4. Diminuer le temps institutionnel de prise en charge du jeune – adopter la temporalité du jeune (réactivité-concret-droit de se tromper-tester)
5. Rendre effectif le droit à l'accompagnement au-delà des dispositifs
6. Favoriser l'interconnaissance et la confiance des acteurs

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

A définir.

2019

2020

Ingénierie du projet

2021

Mise en œuvre / Diagnostic et Evaluation continue / Modélisation

